



# COMMUNE DE CREDIN

## ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

---

### RESUME NON TECHNIQUE

---

Dans le cadre de la révision de sa Carte Communale, la Commune de CREDIN a fait réaliser, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales une étude de zonage pluvial.

Ce zonage a pour but de mettre en adéquation le projet de Carte Communale avec les dispositions :

- du Code l'Environnement,
- de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne,
- du Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Blavet et Vilaine.

De façon synthétique, ces dispositions visent à :

- réduire les rejets d'eaux pluviales urbaines, en favorisant une gestion "à la source",
- définir des zones où il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation ou de mettre en oeuvre des dispositifs de gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales.

Un bilan des caractéristiques générales de la commune (relief, hydrographie, sols, sous-sols, urbanisation existante et future...) a été réalisé. Il a permis de réaliser un découpage du territoire en 32 sous-bassins versants (18 rejoignant l'Evel affluent du Blavet et 14 rejoignant l'Oust affluent de la Vilaine) et d'éditer des préconisations :

- en zones naturelles : conservation des axes hydrauliques, maintien des zones humides et des zones d'expansion de crues,
- en zones urbaines existantes : mesures à envisager pour remédier aux difficultés identifiées,
- en zones d'urbanisation future : mesures à mettre en oeuvre quant à la collecte et aux rejets d'eaux pluviales.

En terme d'impacts, il en résulte que l'aménagement des zones d'urbanisation future permet de réduire, non seulement les débits d'eaux de ruissellement par rapport à l'état actuel mais aussi, les risques d'inondation en aval liés au débordement des cours d'eau ou à l'insuffisance des réseaux. Les conditions d'alimentation et de fonctionnement du milieu récepteur (réseau hydrographique, zones humides), seront également préservées, voire améliorées.

**Ce zonage sera annexé à la Carte Communale.**